



Déclaration préalable CDEN du

jeudi 20 juin 2013

Les DDEN, la ligue de l'enseignement, le SE-UNSA et l'UNSA-Education prennent acte du changement de rythmes du 1er degré. Nous militons depuis toujours pour une Société Educative, l'occasion nous est donnée aujourd'hui de contribuer à sa mise en œuvre et de replacer l'École Publique Laïque au cœur du projet éducatif que notre société nourrit pour ses enfants.

Cette occasion de co-construire le temps éducatif de l'enfant ne doit pas être gâchée. Pour cela, des écueils doivent être évités :

- La logique d'un seul groupe, d'une seule institution ne doit pas dicter la nouvelle organisation de la semaine scolaire, et obéir à une exigence : l'intérêt de l'enfant.
- Les contraintes budgétaires, bien qu'incontournables, ne doivent pas empêcher le débat et la réflexion.
- Les personnels de l'Education Nationale, du champ de l'Education Populaire et des collectivités locales, les parents élus aux conseils d'école ne doivent pas être bafoués ou ignorés.
- Les personnels intervenant sur le temps péri-éducatif doivent être formés.

Le temps de l'élaboration locale au plus près des élèves, des écoles, des partenaires et des territoires est venu. Cette construction doit être coécrite par tous ses acteurs.

L'expertise des Associations Éducatives Complémentaires de l'enseignement Public doit être sollicitée par les Mairies, notamment pour les territoires les plus ruraux. Des réponses adaptées à leurs besoins leurs seront apportées.

Les personnels employés dans les temps d'activité périscolaire proposeront des dispositifs à valeur ajoutée éducative, dès lors que tous ses agents auront bénéficié d'une formation effective et de qualité.

Nous souhaitons que le cadre national permettant la discussion et le dialogue ne soit pas dévoyé par un cadre départemental trop réducteur. Notamment en ce qui concerne la durée quotidienne de la journée de classe. Nous souhaitons que la pause méridienne ne soit pas un moment de fatigue inutile pour les élèves.

Nous souhaitons que chaque enfant puisse bénéficier, dans cette période libérée d'enseignement, une véritable activité formatrice, telle que peut l'offrir l'éducation populaire.

Nous sommes, à ce jour, à une croisée des chemins. L'école, l'éducation populaire, les municipalités et collectivités territoriales peuvent, toutes ensemble, modifier durablement le système éducatif et la refondation annoncée peut remettre l'enfant au centre du système, en permettant un véritable épanouissement de sa personnalité et de ses capacités.

Au-delà des conservatismes, des réflexes de repli sur soi et des attermoissements frileux, nous devons, tous ensemble, nous engager résolument dans cette voie.

La jeunesse Ornaise le demande et le mérite. Ne lui gâchons pas cette chance.